

# Regards

SUR LE TRAVAIL FORCÉ



Copyright © Organisation internationale du Travail et  
Ressources Humaines Sans Frontières 2021  
Première édition 2021



Cet ouvrage est publié en libre accès sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>). Les utilisateurs sont autorisés à réutiliser, partager ou adapter la publication originale, ou à s'en servir pour créer un nouveau produit, conformément aux termes de ladite licence. Il doit être clairement indiqué que l'OIT et RHSF sont propriétaires de l'ouvrage original. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à reproduire les logos de l'OIT, du BIT ou de RHSF dans le cadre de leurs travaux.

**Citations** – Cet ouvrage doit être cité comme suit: OIT et RHSF, Regards sur le travail forcé, Genève: Organisation internationale du Travail, 2021.

**Traductions** – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, il doit y figurer, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Cette traduction n'a pas été réalisée par le Bureau international du Travail (BIT) ni par Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF) et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de ces derniers. Le BIT et RHSF déclinent toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction.*

**Adaptations** – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, il doit y figurer, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Cet ouvrage est une adaptation d'une publication originale du Bureau international du Travail (BIT) et de Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF). Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que son auteur ou ses auteurs et en aucun cas le BIT ou RHSF.*

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée par courrier postal: Publications du BIT (Droits et licences), CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org).

---

ISBN: 9789220358221 (Print); 9789220358238 (Web PDF)

Egalement disponible en anglais : Through their eyes – Visions of forced labour (ISBN 9789220358207 (Print); 9789220358214 (Web PDF)) et en espagnol: Miradas sobre el trabajo forzoso (ISBN 9789220358986 (Print) ; 9789220358993 (Web pdf)).

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le BIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

## NOTE

Unique agence tripartite de l'ONU, depuis 1919 l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 États Membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde.

RHSF est une ONG dédiée à la prévention des risques de travail des enfants, de travail forcé, et plus largement de travail indécent dans les chaînes de sous-traitance. Elle expérimente des solutions pilotes de prévention avec les parties prenantes, et partage son expertise auprès de tous ceux qui oeuvrent pour un travail décent tout au long des chaînes de sous-traitance.

La présente publication a été financée par le Département du Travail des États-Unis d'Amérique (USDOL) dans le cadre de l'accord de coopération n° IL-27592-15-75-K-1 du projet «From Protocol to Practice : A Bridge to Global Action on Forced Labour» (Projet Bridge) (GLO/15/26/USA). Cent pour cent des coûts du Projet Bridge sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 17 395 138 de dollars des États-Unis.

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du travail des États-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

---

### Visitez nos sites web :

[www.ilo.org/forcedlabour](http://www.ilo.org/forcedlabour) / [www.rhsansfrontieres.fr](http://www.rhsansfrontieres.fr)

---

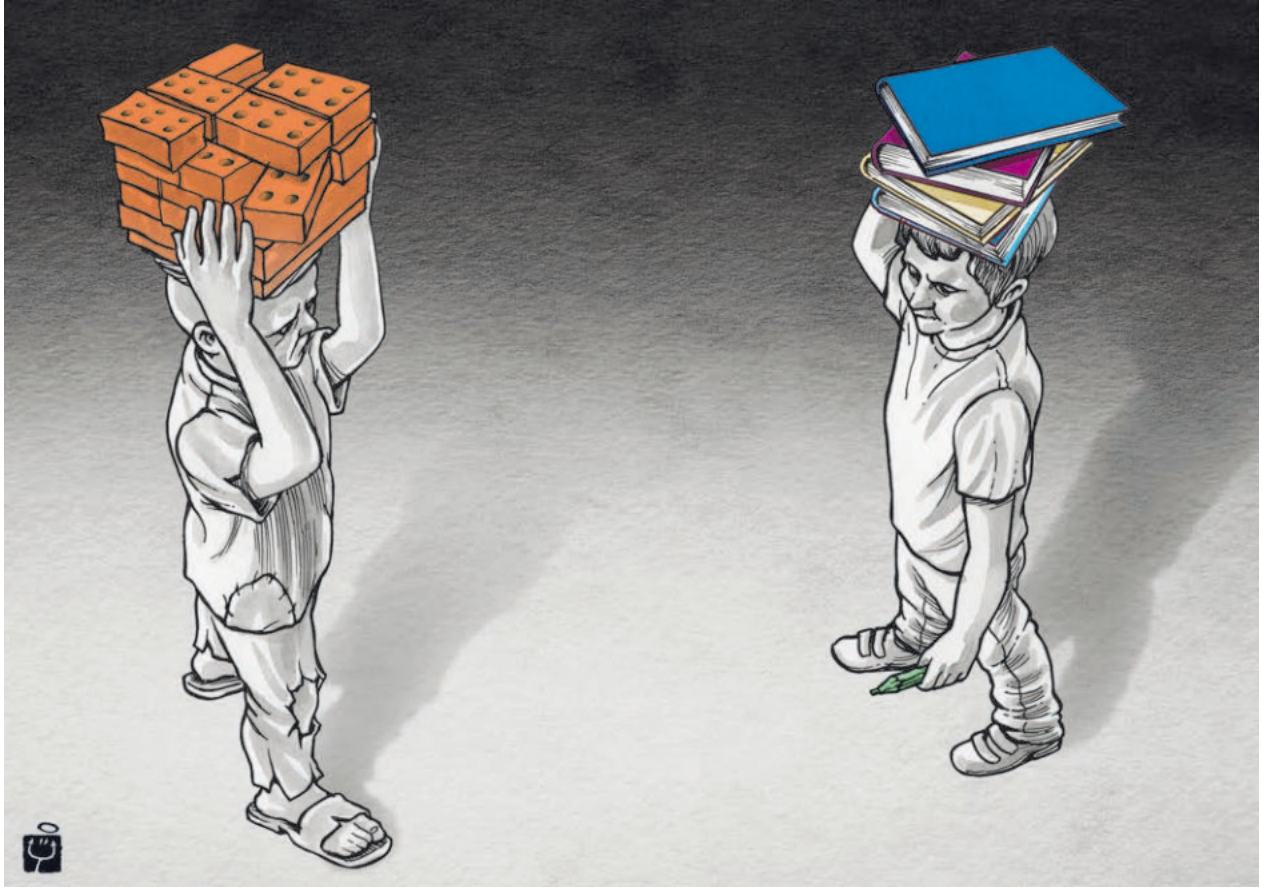
Dessin en couverture © OIT et RHSF/ Gargalo Vasco  
Photocomposition par Designea

# Regards

SUR LE TRAVAIL FORCÉ

D'après le concours de dessins  
organisé par l'OIT et RHSF

avec le soutien de **Cartooning for Peace**  
dans le cadre de la Campagne **50 for Freedom**



Shahrokh Heidari  
Iran  
Distinction spéciale « Éducation »

## Remerciements

Nous remercions Estelle Eeckeman (Ressources Humaines Sans Frontières), Aurélie Hauchère Vuong et Lucie Pelfort (Organisation internationale du Travail) pour avoir coordonné le concours de dessin et cette publication, ainsi que Jean-Pierre Audouin pour avoir imaginé ces « Regards » avec son cœur et sa plume.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les dessinateurs et dessinatrices qui ont relevé le défi en nous envoyant leurs visions du travail forcé des adultes et des enfants. Les dessins les plus puissants ont servi de fil rouge pour concevoir cette publication. Découvrez tous les artistes page 62.

Nous remercions particulièrement notre partenaire Cartooning for Peace qui œuvre pour mettre le dessin de presse au service des libertés et des droits humains.

Nous souhaitons remercier les membres du jury qui ont pris leur mission à cœur pour élire les dessins vainqueurs du concours : Marina Colby (Département du Travail des États-Unis), Martine Combemale (RHSF), Anousheh Karvar (Alliance 8.7), Diana Maggiore (Confédération Syndicale Internationale – CSI), Jean Milligan (Organisation Internationale des Employeurs – OIE), Molly Namirembe (activiste), Philippe Vanhuynegem (OIT), les membres du comité directeur du réseau mondial d'entreprises de l'OIT sur le travail forcé (GBNFL).

Nous pensons aux artistes qui nous ont soutenu avec passion et talent: le « motion designer » Noé Noviant, le réalisateur Charles Gay et les musiciens Emilio Varelo Da Veiga et Annie Andriamanana. Merci d'avoir fait que ce concours soit lancé sous le signe de la créativité !

Nos remerciements vont également à Badra Alawa, Diya Banerjee, Agatha Bienaimé, Fernanda Carvalho, Caroline Chaigne-Hope, Oluremi Doherty, Laura Greene, Sandhu Gurchaten, Yann Hakam, Houtan Homayounpour, Mélanie Jeanroy, Kiran Mehra-Kerpelman, Luiz Machado, Jodelen Mitra, Teresa Torres, Sherelle Wilson, Thomas Wissing (OIT), Aziz Ahammout, Rita Aminova, Guy Clavel, Stéphanie Henrion, Marion Luc (RHSF), Sabine Prouvost et Lourdes Bigorra Cervelló pour leur aide précieuse tout au long de ce processus.



# Agir

contre le travail forcé commence par lutter  
contre l'indifférence



GARGALO

Gargalo Vasco  
Portugal

Vainqueur du concours

Qu'on le nomme esclavage moderne, traite des êtres humains ou servitude pour dettes, le travail forcé demeure une réalité qui affecte des hommes, des femmes et des enfants, ici et ailleurs, à l'autre bout du monde, ou dans notre quartier.

Mais cette réalité demeure souvent invisible, parce qu'elle est cachée ou que nous ne voulons pas la voir. Parce que certains préfèrent fermer les yeux, parce que d'autres détournent le regard ou simplement parce que nous ne savons pas la reconnaître. Même les victimes préfèrent souvent rester dans l'ombre, de peur des représailles, de perdre le peu qui leur reste, parce qu'elles ne savent pas à qui faire confiance ou parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits.

**L'invisibilité** nourrit l'indifférence, et **l'indifférence** nourrit l'invisibilité.

Pour rompre ce cercle vicieux, il faut accepter d'ouvrir les yeux et de regarder la réalité en face. Tout commence donc par un regard.

Mais comment représenter l'invisible? C'est le défi relevé par les talentueux dessinateurs et dessinatrices venant des quatre coins du monde dont les dessins ont inspiré cet ouvrage.

Nous vous invitons à prendre le temps de découvrir ces dessins, dont le sens ne se livre pas toujours au premier coup d'œil, mais qui racontent à leur manière les nombreuses facettes de la réalité complexe du travail forcé.

Vous pourrez ensuite en apprendre plus sur le travail forcé avec le **dossier technique** en fin d'ouvrage.

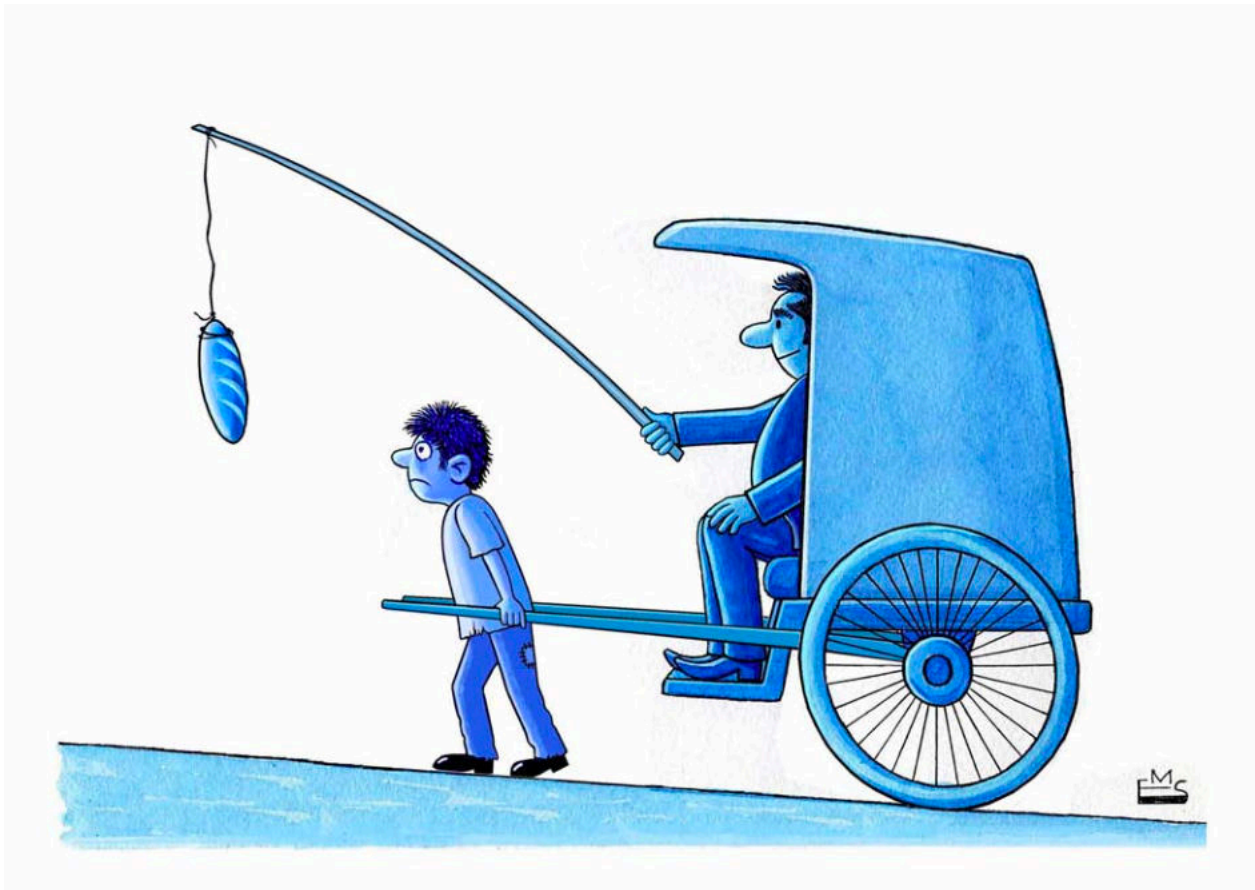
Que ces dessins lèvent le voile sur ce que vivent les 25 millions d'enfants et d'adultes en situation de travail forcé, de par le monde.

Un peu de leur destin est dans nos mains,  
**et dans notre regard.**

---

**Martine Combemale**  
Fondatrice et Présidente  
**Ressources Humaines Sans Frontières**  
(RHSF)

**Philippe Vanhuynegem**  
Chef, Service des Principes et Droits Fondamentaux au Travail  
**Organisation internationale du Travail**  
(OIT)



**Eshonkulov Makhmudjon**  
Ouzbékistan  
Coup de cœur de Cartooning for Peace





## Le coup de cœur de Cartooning for Peace

Les dessins reçus dans le cadre du concours offrent une belle diversité de styles et d'horizons, avec des messages forts qui font réfléchir.

Nous avons choisi notre coup de cœur pour son épure graphique et la grande efficacité de son message : par l'utilisation de l'image de la carotte (même si c'est un pain) et du bâton, on saisit immédiatement la dénonciation de l'exploitation et le fonctionnement pervers du travail forcé.

Les dessinateurs de presse sont des baromètres de la liberté d'expression, l'un des droits humains fondamentaux, comme chacun sait. On constate souvent que les dessinateurs sont les premiers à être inquiétés pour leurs opinions, avant les journalistes et les citoyens. Dans les pays les plus répressifs, ils deviennent souvent des lanceurs d'alerte malgré eux. C'est pourquoi leur contribution au débat public est plus que jamais essentielle.

**Cartooning for Peace**



**Hira Kazmi**  
Pakistan  
**Mention honorable**

# Table des matières

<b>Représenter l'invisible .....</b>	<b>11</b>
Ouvrir les yeux .....	12
Là-bas ?.....	14
Injustice.....	16
Reproduction.....	18
Impasse.....	20
<b>Saisir la réalité.....</b>	<b>23</b>
Déracinés.....	24
Piégés.....	26
Exploités.....	28
Déshumanisés.....	30
<b>Refuser l'indifférence .....</b>	<b>33</b>
Indignation .....	34
Regarder.....	36
Rêves et réalités... ..	38
Refuser la fatalité .....	40
<b>Agir ! .....</b>	<b>43</b>
S'informer .....	44
S'entraider.....	46
S'engager.....	48
Mobiliser .....	50
<b>Pour aller plus loin .....</b>	<b>53</b>
<b>Les dessinateurs .....</b>	<b>62</b>



**Chris Rutaysire**  
Rwanda  
Mention honorable



# Représenter l'invisible

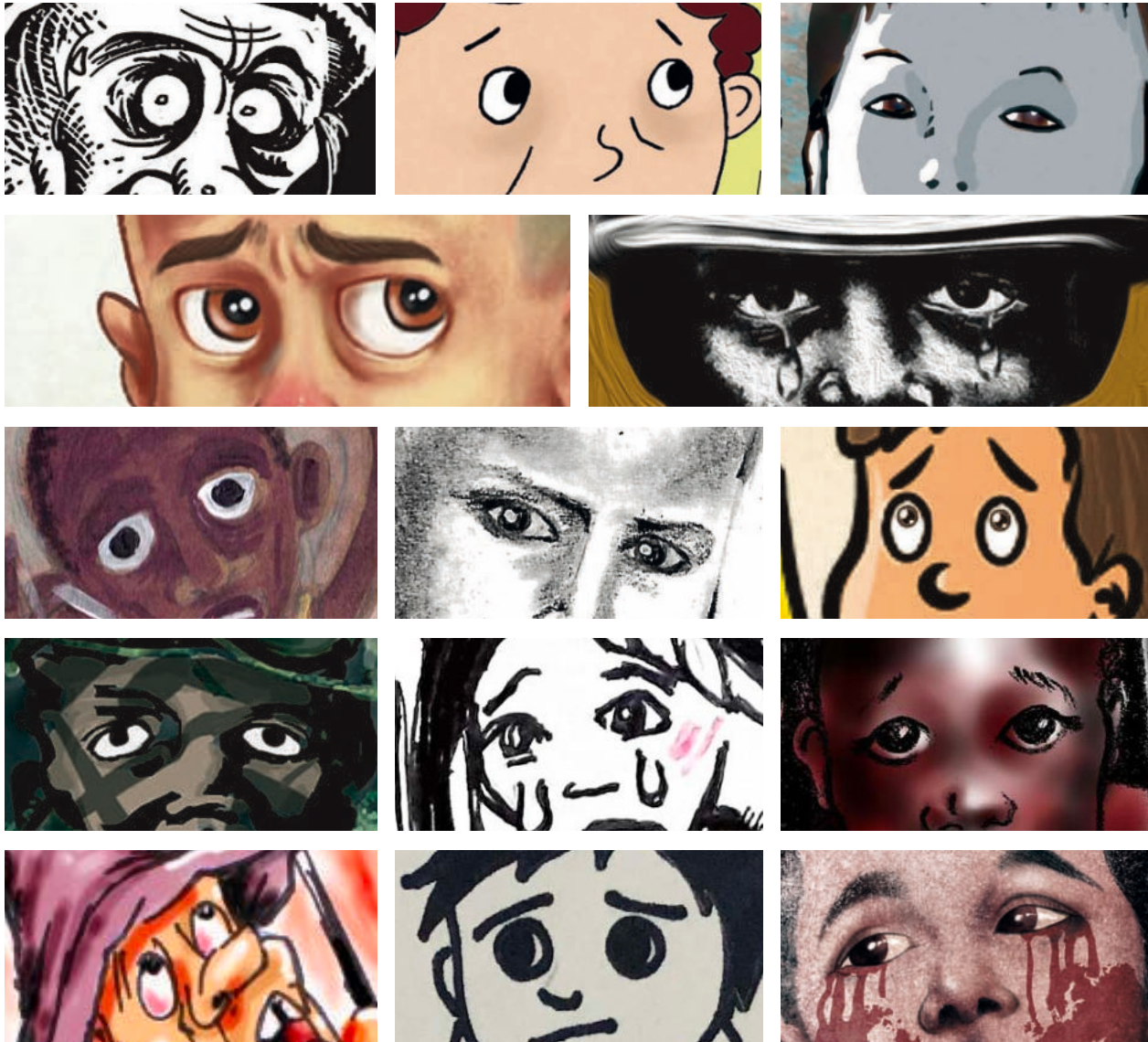
# Ouvrir les yeux

Travail forcé, esclavage moderne...

Derrière les mots,  
des enfants, des femmes, des hommes,  
des êtres humains.

Contre l'indifférence,  
commencer par  
les regards...





Extraits des dessins de : Khalil Raed Khalil, République arabe syrienne; Sepideh Aghaei, Iran; Cécile Bertrand, Belgique; Javad Takjoo, Iran; Abou Hassan Fadi, Norvège; Pilar Parra, Espagne; Laurène Gauvert, France; Abdelgawad Shosha, Egypte; Alexandra Grant Elizabeth, Sainte-Lucie; Richard Nagy, France; Edi Dharma, Indonesia; Sadia Rahman, Bangladesh; Gargalo Vasco, Portugal.

## Là-bas ?

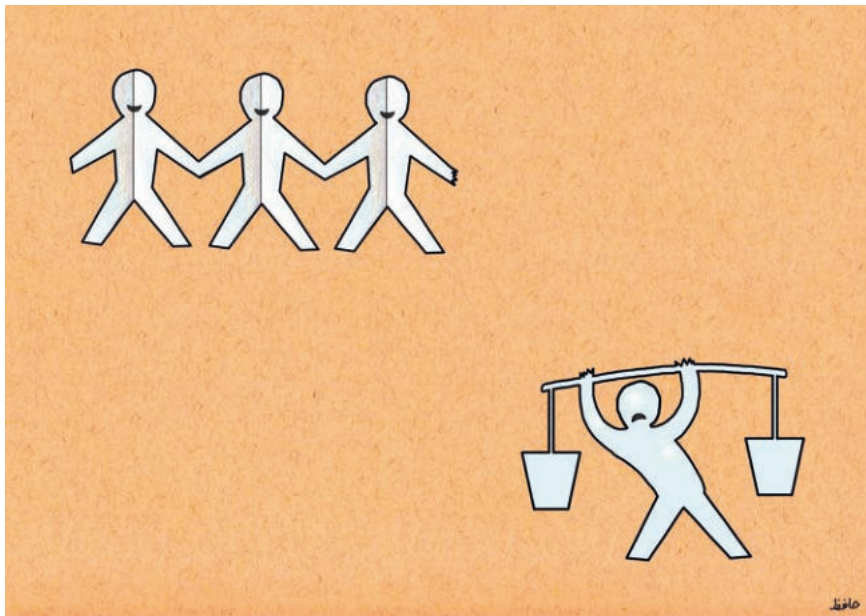


Il y a deux mondes.  
Pour chacun d'eux, l'autre monde, c'est "là-bas".

Ces deux mondes se côtoient sur la même planète,  
ou dans le même quartier, mais le premier ignore l'autre,  
quand le second considère le premier  
comme inaccessible.

**Richard Nagy**  
France

Jonathan Maignan Lynx  
Haïti



David Hafez  
États-Unis

# Injustice



Le travail forcé  
n'est pas seulement  
moralement condamnable,

**c'est un crime,**

qui viole les droits fondamentaux,  
universellement reconnus,  
des hommes, des femmes  
et des enfants.

**Edi Dharma**  
Indonésie



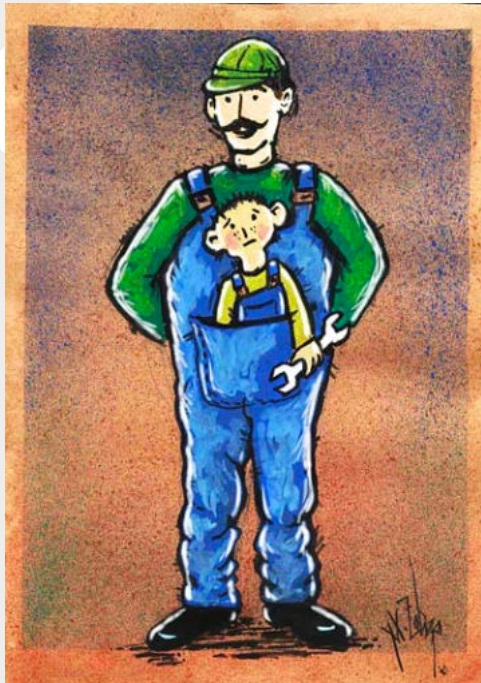


Oguz Gurel  
Turquie



Eshonkulov Makhmudjon  
Ouzbékistan

# Reproduction



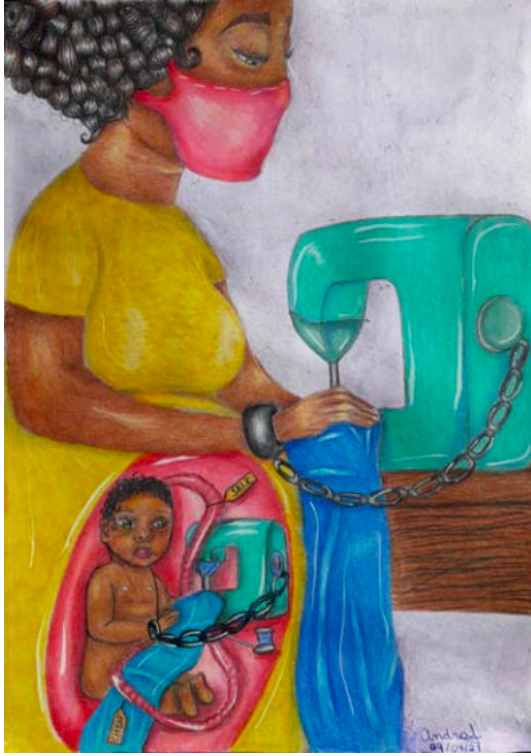
Les enfants seraient-ils  
inéluçtablement promis  
au même sort que leurs parents ?  
Y a-t-il une fatalité ?

## Le grand défi ?

Rompre le cycle de la pauvreté  
et de la discrimination.

**Mehmet Zeber**  
Turquie





**Andrea Daniela Lyon Blanco**  
États-Unis



**Juan Gabriel Benavides**  
Espagne

# Impasse



Quel avenir pour ces enfants et ces jeunes  
si nul ne se soucie  
ni de ce qu'ils peuvent devenir  
ni de leur ouvrir un avenir ?

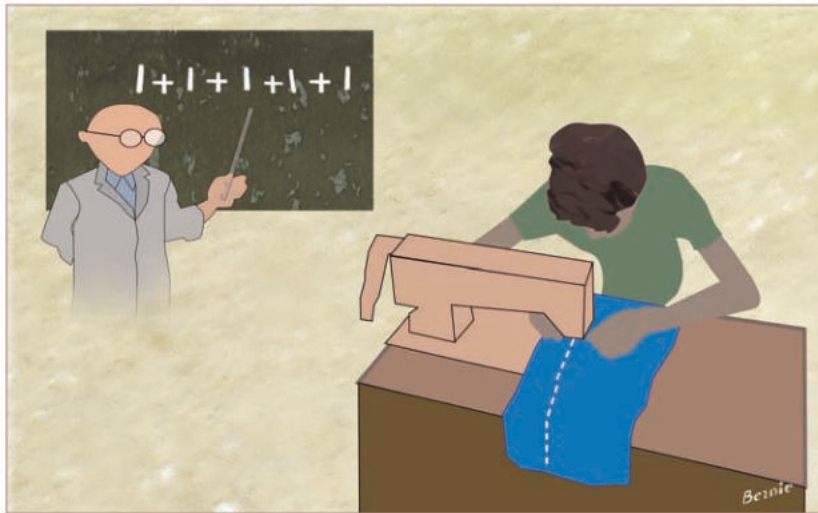
Sepideh Aghaei  
Iran



## SCHOOL TIMETABLE



Hilal Özcan  
Turquie



Bernard Bouton  
France





Kaan Saatci  
Turquie  
Coup de cœur du public

Saisir la réalité | Déracinés | Piégés | Exploités | Déshumanisés



# Saisir la réalité

## Déracinés



Des millions d'enfants, de femmes et d'hommes, sont en situation de travail forcé dans le monde.

Qui sont-ils ?

Quelle est leur histoire ?

Quelle est leur vie ?

Nombre d'entre eux sont des travailleurs migrants partis chercher du travail ailleurs, dans une ville ou un pays étranger, pour se nourrir et subvenir aux besoins de leur famille.

Poussés par la pauvreté, attirés par de fausses promesses, ils doivent payer des intermédiaires pour trouver du travail, et s'endettent auprès de gens qui les manipulent et les exploitent.

Même s'ils ont accepté de partir et signé un contrat, que vaut leur consentement, si on leur a menti, si on les a trompés ?

***C'est là que naissent bien des situations de travail forcé.***

Mehmet Zeber  
Turquie



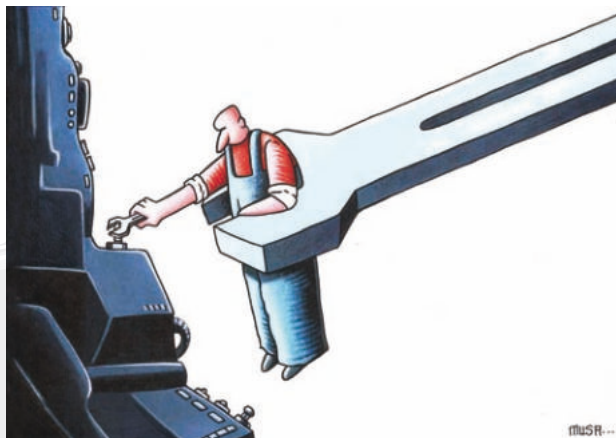


Elizabeth Alexandra Grant  
Sainte-Lucie



Heath Katheweral  
Malawi

## Piégés



Musa Gumus  
Turquie

Nombreux sont ceux qui se retrouvent dès lors piégés par les dettes à rembourser, par des contrats douteux, dans un travail qui n'a rien de ce qu'on leur avait promis.

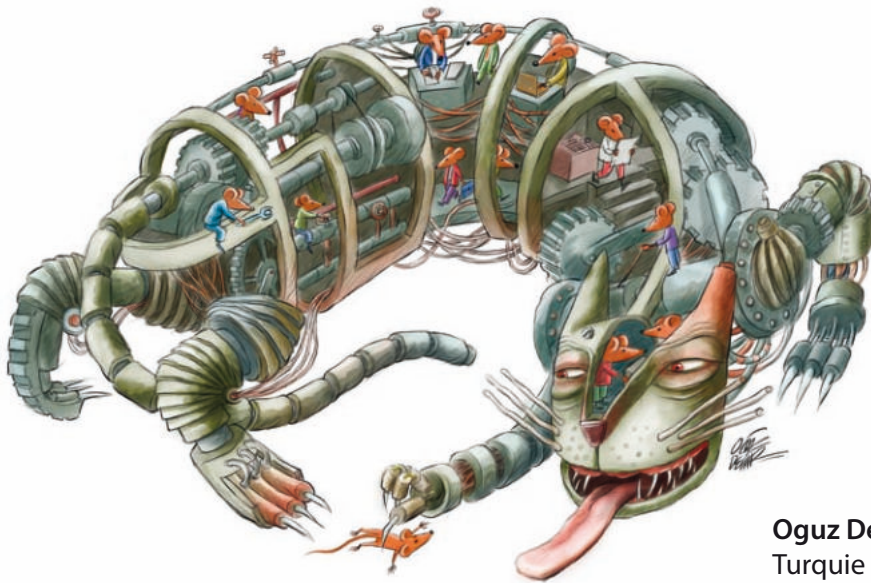
Sur place, loin des leurs, ils dépendent de leur employeur, qui leur fournit un travail mais aussi souvent logement et nourriture.

Sans pouvoir se déplacer ou communiquer librement,

**isolés,**

sans savoir à qui faire confiance, ils n'ont aucun moyen de faire valoir leurs droits.

Elena Ospina Mejía  
Colombie



Oguz Demir  
Turquie

Ces enfants, ces femmes, ces hommes  
que nul ne veut voir, ni montrer...  
Forcés de travailler de longues heures,  
contre un salaire minime ou inexistant,  
dans des conditions de travail inacceptables...

Où sont-ils ?

## Exploités



Que font-ils ?

A quoi sont-ils employés ?

Quels sont leurs métiers et leurs activités ?

Visibles ou invisibles, ils travaillent dans :

- des marchés
- des décharges
- des chantiers
- des ateliers
- des mines
- des domiciles
- des bateaux de pêche
- des usines
- des champs
- des champs de bataille
- ...

Walanj Priyanka  
Inde





Elizabeth Alexandra Grant  
Sainte-Lucie



Elrayah Ombaddi  
Soudan

أميركي

Saisir la réalité | Déracinés | Piégés | Exploités | Déshumanisés

# Déshumanisés

Dès lors, anonymes,  
considérés comme des outils,  
jetables après usage,  
ils sont privés de leur humanité.



Anas Lakkis  
Liban



Musa Gumus  
Turquie



Oguz Demir  
Turquie





Javad Takjoo  
Iran  
2<sup>ème</sup> place du concours

# Refuser l'indifférence

# Indignation



## Comment rester indifférent

aux conditions de vie et de travail des millions d'enfants,  
de femmes et d'hommes, en situation de travail forcé ?

Si les larmes deviennent celles de tous,  
alors les regards commencent à changer...

**Maïté Leon**  
France



**Gargalo Vasco**  
Portugal

# Regarder



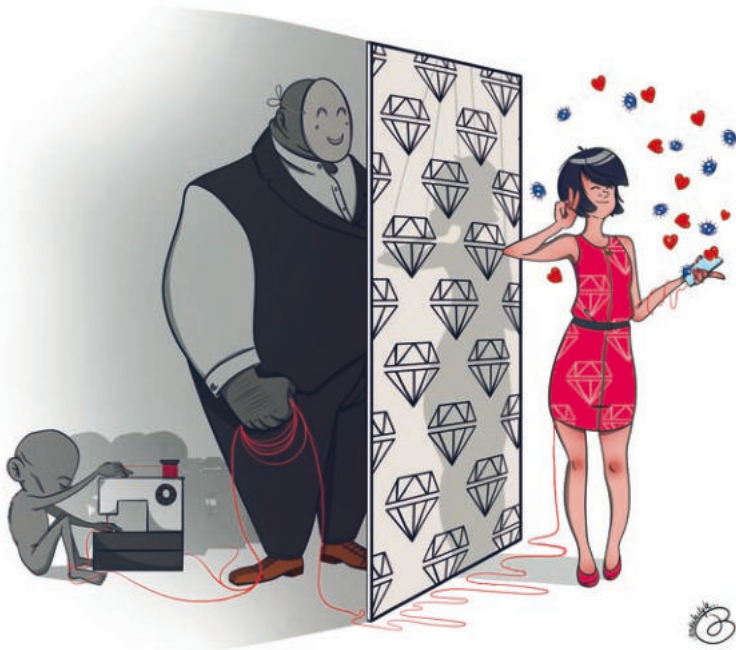
Comment rester indifférent  
au quotidien ?

Osons regarder  
le travail forcé  
autour de nous,

dans les produits que nous consommons,  
dans les lieux que nous fréquentons,  
et dans notre entourage.

Paresh Nath  
Inde





Jean-Baptiste Payen  
France



Tjeerd Royaards  
Pays-Bas

## Rêves et réalités...

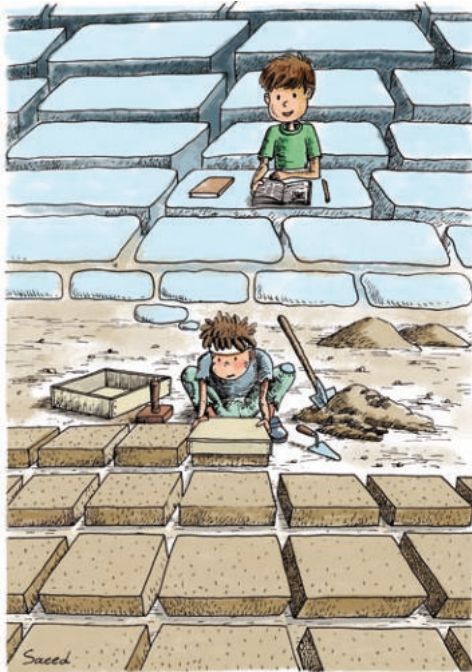
Ces enfants savent-ils que  
ce dont ils rêvent devrait leur revenir de droit ?  
Et si leurs rêves étaient le moteur de l'avenir ?



**Alberto Alvarez**  
Espagne



Halit Kurtulmus Aytoslu  
Turquie



Saeed Sadeghi  
Iran



Rahman Sadia  
Bangladesh

# Refuser la fatalité

Si les deux mondes cessent d'être étrangers l'un à l'autre,  
si l'on surmonte l'indifférence,  
si l'on veut bien cesser de détourner les yeux,  
si l'on croit en l'avenir,  
si l'on croit en la justice,  
si l'on veut que les rêves deviennent réalité,  
alors ...

**... il n'y a pas  
de fatalité.**



Abdelgawad Shosha  
Egypte



Pilar Parra  
Espagne  
Mention honorable



# Agir !

Face au travail forcé,  
nous nous sentons parfois impuissant.e.s.

Pourtant nous sommes tous concerné.e.s,  
en tant que citoyen.ne, consommateur.rice,  
ou même en tant qu'employeur.se, élu.e,  
membre d'une association ou d'un syndicat...

Éliminer le travail forcé est une tâche complexe  
et de longue haleine. Aucun acteur.rice ne  
peut y arriver seul. Nous sommes tou.te.s une  
partie de la solution.



## S'informer



**Eliana Cross**  
Australie

### Ce que je peux faire :

- Comprendre ce qu'est le travail forcé en pratique, un problème complexe qui ne peut être résolu par des solutions simples.
- Apprendre à en reconnaître les signes.
- M'interroger sur les services et les produits que j'achète : par exemple, leurs prix permettent-ils d'assurer des conditions de travail décentes ?
- Vérifier si mon pays a ratifié les conventions internationales sur le travail forcé et comment il les met en œuvre.
- Demander aux élus locaux ce qui est fait concrètement au niveau de ma ville ou ma région à ce sujet, y compris dans la politique d'achat.
- Interroger les dirigeants sur mon lieu de travail sur les mesures de prévention en place dans mon organisation et sa chaîne d'approvisionnement.

Maarten Wolterink  
Pays-Bas  
Distinction spéciale  
« Chaînes d'approvisionnement »



## S'entraider



### Ce que je peux faire :

- Rejoindre un syndicat pour défendre tous les travailleurs, y compris les plus vulnérables et les plus isolés (travailleurs migrants, travailleurs de l'économie informelle...).
- Soutenir une organisation dédiée à la lutte contre le travail forcé (voir la Modern Slavery Map) **[www.modernslaverymap.org](http://www.modernslaverymap.org)**  
Donner de mon temps et apporter mes compétences à une ONG.
- Me rapprocher de la fédération d'employeurs de mon pays et/ou de mon secteur, et de réseaux d'entreprises engagés tels que le Réseau mondial d'entreprises contre le travail forcé de l'OIT **[www.flbusiness.network](http://www.flbusiness.network)** pour recevoir des conseils concrets et partager des bonnes pratiques inspirantes.
- Apprendre à reconnaître les victimes de travail forcé et identifier des moyens de leur venir en aide à mon niveau.

Javad Takjoo  
Iran





Yadav Pratiksha  
Inde



Stefano Gamboni  
Italie

## S'engager

### Ce que je peux faire :

- Assurer un travail décent, incluant un salaire décent, à toute personne que j'emploie.
- Intégrer la question du travail forcé à mes choix de consommation. En particulier, encourager les entreprises qui adoptent des mesures concrètes et font preuve de transparence.
- Garder à l'esprit la complexité du problème lorsque je soutiens des solutions contre le travail forcé – par exemple, des campagnes de boycott contre une marque ou un pays peuvent avoir des effets économiques désastreux sur les plus vulnérables et ne faire que déplacer le problème vers d'autres lieux ou secteurs.
- Ne pas acheter de contrefaçon, fabriquée sans contrôle, souvent dans des conditions de travail abusives.
- M'assurer que mon entreprise ou ma collectivité s'engage par une politique de prévention du travail forcé sincère, effective et durable, notamment en identifiant les risques jusqu'au bout de la chaîne d'approvisionnement et dans leurs opérations, et en agissant avec les acteurs concernés pour protéger les personnes vulnérables.
- Engager mon organisation dans l'expérimentation de solutions innovantes en partenariat avec des réseaux multi-parties prenantes, tels que le Lab 8.7 lancé par RHSF  
[www.rhsansfrontieres.org/agir-avec-nous/](http://www.rhsansfrontieres.org/agir-avec-nous/)  
et l'Alliance 8.7.  
[www.alliance87.org](http://www.alliance87.org)



Ed Hall  
États-Unis



## Mobiliser



### Ce que je peux faire :

- Demander à mon gouvernement de ratifier les conventions et protocoles internationaux pertinents, en particulier le Protocole de l'OIT sur le travail forcé de 2014.
- Interpeller les élus nationaux et locaux sur la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre des lois appropriées et de garantir l'accès des victimes à la justice en accord avec les normes internationales du travail.
- Demander aux organisations publiques et privées des comptes sur la prévention des risques dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs opérations.
- Mener des campagnes de sensibilisation autour de moi, dans mon école, mon quartier, mon lieu de travail, par exemple en m'appuyant sur l'exposition de dessins présentée dans ce livre.

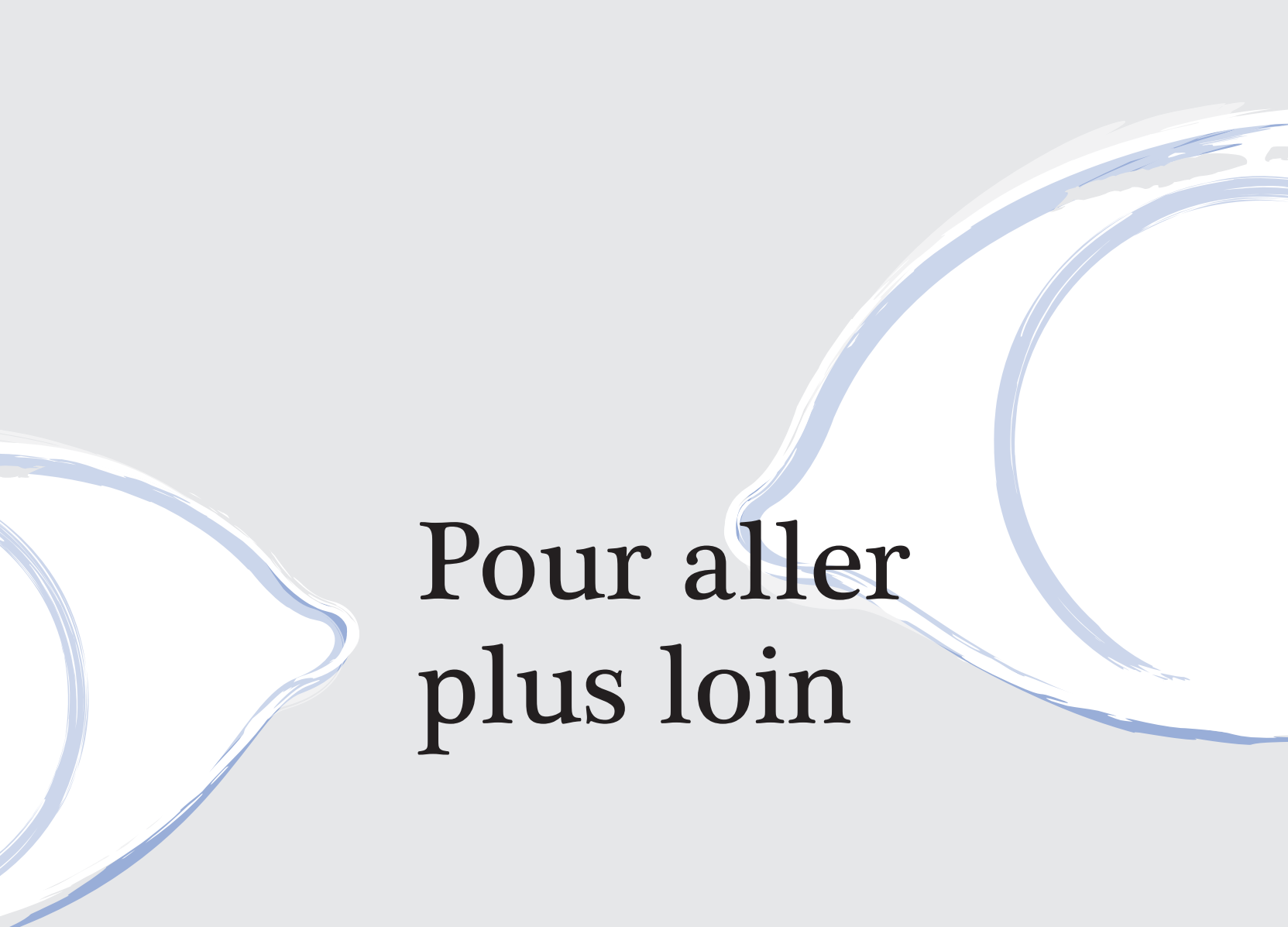
Pilar Parra  
Espagne



Nath Paresh  
Inde  
Distinction spéciale « Agir »



Osman Suroglu  
Turquie  
Mention honorable



Pour aller  
plus loin



De nos jours, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes sont en situation de travail forcé.

Le travail forcé, sous ses différentes formes : traite des personnes, servitude pour dette, vestiges de l'esclavage... survient dans chaque pays, chaque région du monde.

La pauvreté et la discrimination font partie des causes profondes du travail forcé.

Le travail forcé est non seulement une violation du droit du travail mais aussi un crime et une violation des droits humains.

L'élimination du travail forcé constitue l'un des quatre droits et principes fondamentaux au travail contenus dans la Déclaration adoptée à l'unanimité par tous les États membres de l'OIT en 1998. C'est donc un principe que ces pays doivent respecter, promouvoir et réaliser, tout comme la liberté d'association et de négociation collective, l'abolition effective du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## Témoignage

*"Il n'y avait pas de travail dans mon village, alors j'ai pris un travail à l'étranger. On m'a promis que je serais bien payée, nourrie et logée. À mon arrivée, j'ai découvert qu'il n'y avait pas d'emploi. On m'a dit que je devais travailler comme prostituée pour rembourser l'argent que je devais. J'ai refusé, mais on m'a enfermée dans une pièce. Un peu plus tard, deux hommes sont entrés, m'ont violée et battue. Ils m'ont forcée à avoir des relations sexuelles avec une trentaine d'hommes par jour. J'ai réussi à m'échapper au bout d'un an. La police m'a jetée en prison en disant que j'étais illégale. Je suis encore choquée. Je n'arrive pas à croire ce qui m'est arrivé."*

C'est la Convention n°29 de l'OIT qui définit le travail forcé comme suit :

« tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré »

Tout travail : avec ou sans contrat, dans l'économie formelle ou informelle, y compris des activités non reconnues comme un « emploi » dans certaines législations (prostitution, travail domestique mendicité forcée, etc.)

La peine n'a pas besoin d'être effective, la menace suffit.

La peine est entendue au sens large : sanctions pénales, violence, représailles, etc.

Adultes, enfants, nationaux, étrangers, y compris travailleurs migrants en situation irrégulière.

Absence de consentement libre et éclairé.

Impossibilité de changer librement de travail et d'employeur.

Cette convention est l'une des conventions les plus ratifiées de l'OIT puisque 179 pays l'ont ratifiée en date du 1er octobre 2021.

**Mais comment reconnaître le travail forcé en pratique ?** Voici quelques indicateurs qui sont fréquemment observés dans les situations de travail forcé et dont la présence devrait donc nous alerter :

**Par exemple, quand une personne :**

	Indicateur
doit faire un travail différent de ce qui avait été promis ou pour un salaire moindre	Tromperie
est enfermée sur son lieu de travail ou ne peut en sortir que sous surveillance	Restriction de mouvement
n'a pas le droit de contacter sa famille	Isolement
subit des violences physiques, sexuelles ou psychologiques	Violence
est menacée de représailles à l'encontre de sa famille ou d'être dénoncée à la police pour séjour irrégulier	Menaces
est obligée de signer un contrat dans une langue qu'elle ne comprend pas, ou est contrainte de payer des frais de recrutement abusifs pour accéder à un emploi	Abus de vulnérabilité
ne peut pas récupérer son passeport qui a été confisqué par le recruteur	Confiscation des documents d'identité
ne reçoit pas le salaire convenu sans raison valable	Rétention de salaire
ne peut rembourser sa dette car les montants sont falsifiés	Manipulation de la dette
travaille et vit dans des conditions contraires à la dignité humaine	Conditions de vie et de travail abusives
fait des heures supplémentaires au-delà des limites légales sans pouvoir le refuser	Heures supplémentaires excessives
dépend de son employeur pour son travail, son logement et sa nourriture	Multi-dépendance vis-à-vis de l'employeur

Les victimes de travail forcé peuvent subir des contraintes diverses : frais de recrutement abusifs, déductions indues de leur salaire, confiscation de leur passeport, violences psychologiques, physiques ou sexuelles... Isolées, elles peuvent être privées de contact avec leur entourage, et vivre et travailler dans des conditions indignes et insalubres.

**Il en résulte qu'il peut être très difficile pour elles de demander de l'aide : manipulées, menacées, en qui avoir confiance ?**

Dans de nombreux cas, les personnes sont en servitude pour dette, c'est-à-dire qu'elles ont contracté une dette et que cette dette est manipulée de façon à ce que le remboursement soit difficile voire impossible. Parfois, elles ont hérité cette dette de leurs parents.

## Témoignage

*" Pour obtenir cet emploi, j'ai dû payer à l'agence plus d'un an de salaire, alors que c'est interdit par la loi dans mon pays... Avant de partir, j'avais signé un contrat mais à mon arrivée ici, on m'a présenté un autre contrat, avec des conditions différentes et des retenues sur salaire non prévues. Il autorise aussi l'agence à garder mon passeport. Pris à la gorge, j'ai signé. On me retire 20 pour cent de mon salaire pour le logement, la nourriture et l'électricité. Et je dois aussi rembourser le prêt que j'ai contracté pour payer les frais de recrutement. Je dois travailler de longues heures pour couvrir tous ces frais et subvenir aux besoins de mes enfants restés au pays. "*



**Chris Rutaysire**  
Rwanda

Les secteurs les plus à risque sont le travail domestique, la construction, l'industrie manufacturière, l'agriculture et la pêche. Mais il ne faut pas oublier non plus les victimes de l'exploitation sexuelle commerciale, les enfants soldats, les enfants forcés à mendier.

Parmi les personnes les plus vulnérables figurent les travailleurs migrants, les personnes travaillant dans l'économie informelle, et celles qui ne bénéficient pas de protection sociale.

En 2014, lors de la Conférence internationale du Travail de l'OIT, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont décidé de donner un nouvel élan à la lutte mondiale contre le travail forcé. Ils ont adopté à une écrasante majorité un protocole et une recommandation venant compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. 56 pays ont déjà ratifié ce Protocole en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Afin de parvenir à éradiquer le travail forcé, le Protocole exige que les pays prennent des mesures concrètes et efficaces pour prévenir le travail forcé, protéger les victimes et leur permettre d'accéder à la justice, notamment à des compensations.



En pratique, voici quelques exemples d'actions concrètes que peuvent prendre les gouvernements pour lutter contre le travail forcé, basés sur les provisions du Protocole et de la Recommandation de l'OIT de 2014 :

### Prévention

- Organiser une campagne de sensibilisation auprès du grand public ou d'un groupe vulnérable
- Former les inspecteurs du travail et les policiers à détecter les situations de travail forcé
- S'assurer que les lois concernées protègent tout le monde et n'excluent pas certaines catégories de personnes (par ex. travailleurs migrants irréguliers) ou certains secteurs (par ex. travailleurs domestiques)
- S'assurer que les travailleurs n'aient pas à payer de frais de recrutement pour obtenir un travail
- Identifier les risques de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises publiques et privées et prendre des actions correctives si nécessaires
- Sensibiliser les collectivités publiques sur leur devoir de vigilance quant aux pratiques de leurs fournisseurs
- S'attaquer aux causes profondes du travail forcé (discrimination, pauvreté, analphabétisme, absence de protection sociale, etc.)

### Protection

- Formaliser une liste d'indicateurs pour mieux détecter les cas de travail forcé
- Mettre des logements sécurisés à disposition des victimes une fois libérées
- Offrir soutien et formation aux victimes pour leur permettre d'accéder à des opportunités de travail décent
- Protéger les victimes pour qu'elles ne soient pas poursuivies pour des actes commis alors qu'elles étaient en travail forcé (par exemple des infractions liées à l'immigration, la prostitution ou la drogue)

### Accès à la justice

- Criminaliser les différentes pratiques de travail forcé
- Permettre aux organisations de la société civile de porter plainte au noms des victimes
- S'assurer que les victimes aient accès à la justice, notamment à des mécanismes de recours et d'indemnisation, qu'elles soient présentes ou non sur le territoire, quel que soit leur statut (régulier ou irrégulier)
- Fournir un logement, des soins de santé, une aide matérielle, sociale, économique et juridique aux victimes
- Ne pas conditionner les mesures de protection et l'accès à la justice des victimes à leur collaboration aux procédures d'enquêtes

### Coordination

- Adopter un plan d'action national sur le travail forcé, la traite des personnes, ou la servitude pour dette
- Concevoir ce plan en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et les autres groupes concernés
- Adopter une stratégie qui prend en compte les vulnérabilités spécifiques, notamment les enfants et les travailleurs migrants, ainsi que les questions de genre
- Renforcer la coopération internationale entre pays d'origine et de destination des travailleurs migrants

Le travail forcé ne connaît pas de frontière : son éradication nécessite donc une action globale et coordonnée entre les différents acteurs et les différents pays, via des mesures concrètes et efficaces et une utilisation efficiente des ressources.

En septembre 2015, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable pour 2030, qui définit 17 Objectifs de développement durable (ODD) interdépendants et universels, chacun subdivisés en cibles qui sont essentielles à leur réalisation. La cible 8.7 des ODD appelle à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, autant d'étapes essentielles à la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour tous, du plein emploi productif et d'une croissance économique soutenue et partagée. C'est l'objectif partagé par l'Alliance 8.7, un partenariat mondial composé de plus de 240 acteurs (pays, entreprises, organisations de la société civile...) qui agissent ensemble pour accélérer les actions et atteindre cette cible – notamment sous l'impulsion des pays pionniers (voir [www.alliance87.org](http://www.alliance87.org)).

## Témoignage

*"Après le lycée, on m'a proposé un travail à l'étranger. À mon arrivée, un homme a pris mon passeport et m'a envoyée travailler dans une famille avec cinq enfants. Je faisais tout dans la maison : le ménage, la garde des enfants, la cuisine, la lessive. Je travaillais 10 à 14 heures par jour, sans aucun jour de repos. Je n'avais pas le droit d'aller où que ce soit. Et je ne pouvais pas partir sans mon passeport..."*

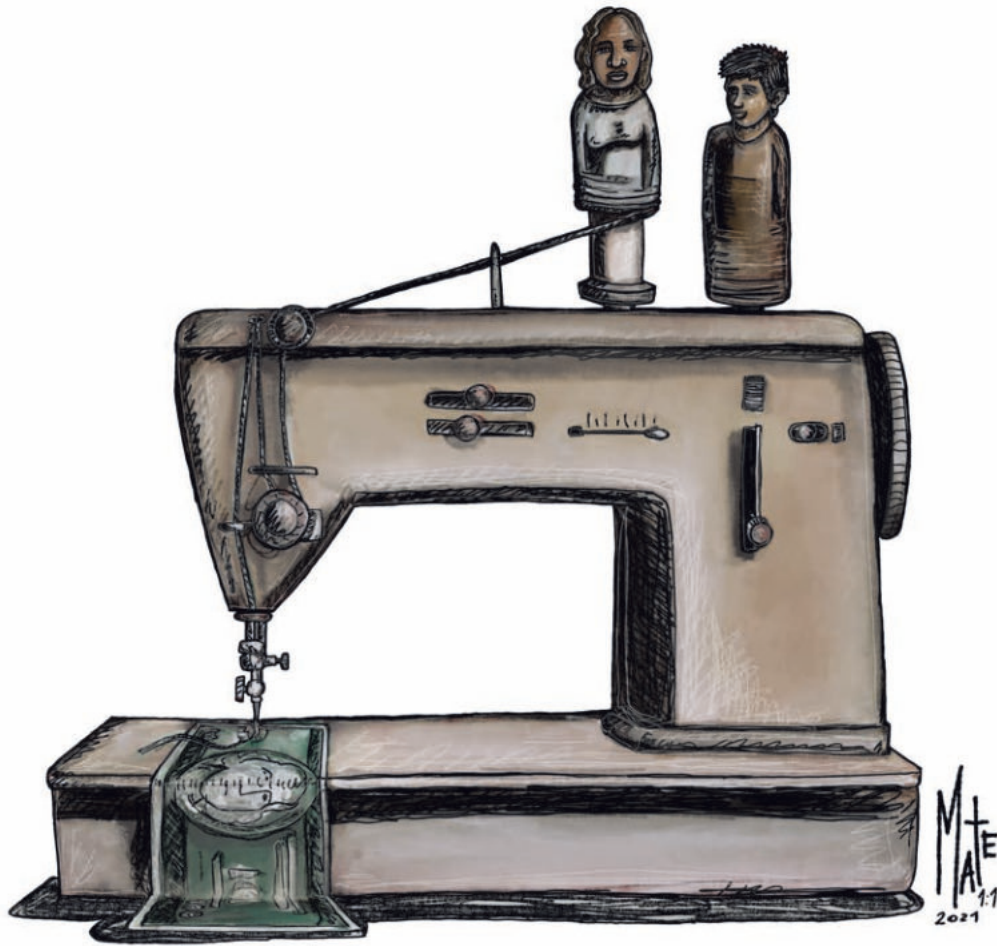
### Vous voulez en savoir encore plus ?

Rendez-vous sur :

[www.rhsansfrontieres.fr/ressources](http://www.rhsansfrontieres.fr/ressources)

et

[www.ilo.org/forcedlabour](http://www.ilo.org/forcedlabour)



Matías Tejeda  
Argentine  
Mention honorable

## Les dessinateurs



**Afrique** : Abdelgawad Shosha (Egypte), Chris Rutaysire (Rwanda), Elrayah Ombaddi (Soudan), Heath Katheweral (Malawi) – **Amériques** : Alexandra Grant Elizabeth (Sainte-Lucie), Andrea Daniela Lyon Blanco (Vénézuela), David Hafez (États-Unis), Ed Hall (États-Unis), Elena Ospina Mejía (Colombie), Jonathan Lynx Maignan (Haïti), Matías Tejeda (Argentine), Srashta Maharjan (États-Unis) – **Asie et le Pacifique** : Darsono (Indonésie), Deeksha Sharma (Inde), Edi Dharma (Indonésie), Eliana Cross (Australie), Hira Kazmi (Pakistan), Javad Takjoo (Iran), Paresh Nath (Inde), Sadia Rahman (Bangladesh), Saeed Sadeghi (Iran), Sepideh Aghaei (Iran), Shahrokh Heidari (Iran), Stephanie Stella (Indonésie), Walanj Priyanka (Inde), Yadav Pratiksha (Inde) – **États arabes** : Anas Lakkis (Liban) Khalil Raed Khalil (République arabe syrienne) – **Europe et Asie centrale** : Abou Hassan Fadi (Norvège), Alberto Alvarez (Espagne), Aleksei Kivokurtsev (Fédération de Russie), Bernard Bouton (France), Cécile Bertrand (Belgique), Eshonkulov Makhmudjon (Ouzbékistan), Gargalo Vasco (Portugal), Halit Kurtulmus Aytoslu (Turquie), Hilal Özcan (Turquie), Jean-Baptiste Payen (France), Jose Javier Castro Berrocal (Espagne), Juan Gabriel Benavides (Espagne), Kaan Saatci (Turquie), Laurène Gauvert (France), Maarten Wolterink (Pays-Bas), Maite Leon (France), Mehmet Zeber (Turquie), Musa Gumus (Turquie), Oguz Demir (Turquie), Oguz Gurel (Turquie), Osman Suroglu (Turquie), Pilar Parra (Espagne), Richard Nagy (France), Salih Kütükçü (Turquie), Stefano Gamboni (Italie), Tjeerd Royaards (Pays-Bas)

 **1ère PLACE : Gargalo Vasco, Portugal - p. 4**

*“Le dessin est ma façon d’exprimer mon opinion et de faire réfléchir les gens sur des questions sociales et politiques. Le travail forcé et le travail des enfants font partie de mes thèmes de travail, car nous vivons dans un monde si injuste et ces problèmes sont souvent invisibles.”*

 **2ème PLACE : Javad Takjoo, Iran - p. 32**

Ce dessin illustre la situation critique de nombreux enfants pris au piège du travail forcé, qui passent leur enfance à travailler dur au lieu de grandir et de jouer dans un environnement sûr. Il fait écho à l’Année internationale de l’élimination du travail des enfants 2021, car le travail forcé des enfants est l’une des pires formes de travail des enfants.

 **COUP DE COEUR DE CARTOONING FOR PEACE : Eshonkulov Makhmudjon, Ouzbékistan - p. 6**

*“Je crois que le rôle des dessins est incomparable pour résoudre des problèmes, car le dessin ne choisit pas de langue ; n’importe quelle nation peut comprendre ce qui est dessiné.”*

 **COUP DE COEUR DU PUBLIC : Kaan Saatci, Turquie - p. 22**

*“Le travail forcé est un problème majeur et je suis heureux de participer à une si bonne cause. Le travail forcé ne devrait plus exister. Un dessin transmet un message, mais c’est le spectateur qui le reçoit, alors parfois, être caricaturiste, c’est donner un coup sur la ruche pour alerter les abeilles de l’existence de l’ours.”*

 **DISTINCTIONS THEMATIQUES**

Distinction spéciale “Chaînes d’approvisionnement” : **Maarten Wolterink, Pays-Bas - p. 45**

Distinction spéciale “Education” : **Shahrokh Heidari, Iran - p. 2**

Distinction spéciale “Agir” : **Nath Paresh, Inde - p. 51**

 **MENTIONS HONORABLES**

**Hira Kazmi, Pakistan p. 8**

**Chris Rutaysire, Rwanda p. 10**

**Pilar Parra, Espagne p. 42**

**Osman Suroglu, Turquie p. 52**

**Matías Tejada, Argentine p. 61**



« Vous pouvez choisir  
de regarder ailleurs,  
mais vous ne pourrez  
plus jamais prétendre  
que vous ne saviez pas. »

**William Wilberforce** (1759-1833)  
Parlementaire britannique,  
chef du mouvement en faveur de l'abolition  
du commerce des esclaves



# Regards

SUR LE TRAVAIL FORCÉ



Organisation  
internationale  
du Travail



Rejoignez-nous pour mettre fin à l'esclavage moderne



Avec le  
soutien  
de

L'exposition de dessins peut être prêtée pour vos actions de sensibilisation ! Plus de renseignements :  
**[contact@rhsansfrontieres.fr](mailto:contact@rhsansfrontieres.fr) / [forcedlabour@ilo.org](mailto:forcedlabour@ilo.org)**